

Déclarations de ministres

ces principes étant donné qu'il est de la plus haute importance que les Canadiens les définissent eux-mêmes.

J'espère que nous profiterons de ce 40^e anniversaire de la Loi sur la citoyenneté pour mieux la faire comprendre et réaffirmer également que nous nous sommes engagés à favoriser l'épanouissement de notre pays et d'une société multiculturelle dynamique.

Des voix: Bravo!

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, être citoyen canadien est un des plus grands privilèges au monde. Je le sais car je suis devenu moi-même citoyen canadien. Des millions de personnes au Canada ont fait de même et beaucoup d'autres encore espèrent obtenir ce privilège. Je suis persuadé également que des dizaines de millions de personnes dans le monde aimeraient vivre au Canada et avoir le privilège et l'honneur d'être Canadiens.

• (1110)

La citoyenneté est une notion relativement nouvelle au Canada. Les Canadiens n'ont ce privilège spécial que depuis 40 ans. Nous devrions nous donner un peu plus de peine pour reconnaître l'importance d'être citoyen canadien. Nous devrions célébrer quand des gens se voient conférer le privilège de devenir citoyen. Nous devrions faire plus pour mettre en évidence ce que cela signifie et quelles responsabilités cela entraîne, non seulement pour ceux qui deviennent des Canadiens mais pour ceux qui le sont déjà.

Dans d'autres pays on comprend le privilège et l'importance d'être citoyen. L'attribution de la qualité de citoyen d'honneur est la plus grande distinction qu'un pays puisse accorder. Voilà pourquoi j'ai eu le privilège de collaborer à une résolution de la Chambre des communes conférant la citoyenneté d'honneur à Raoul Wallenberg, pour les éminents services qu'il a rendus à l'humanité en sauvant des dizaines de milliers de vies. La plus haute distinction que le Canada pouvait lui accorder a été une résolution de la Chambre des communes lui conférant notre citoyenneté. Aucune somme d'argent, aucun cadeau ne pourrait avoir plus de prix que l'attribution de la citoyenneté canadienne. Raoul Wallenberg est devenu le premier citoyen d'honneur du Canada.

Il y a deux questions qui me préoccupent. La première, c'est que beaucoup de personnes qui sont maintenant âgées sont venues dans notre pays, ont consacré leur vie à édifier le pays, et y ont élevé leur famille. Elles aimeraient sentir qu'elles ont maintenant leur place au pays. Elles n'ont peut-être pas acquis les connaissances linguistiques qui étaient exigées quand elles étaient plus jeunes, et ne sont donc pas devenues de vrais Canadiens. Elles aimeraient le devenir dans leurs vieux jours, mais elles hésitent. Elles se sentent arrêtées par des obstacles et des exigences qu'elles ne peuvent satisfaire. Il serait utile que l'honorable secrétaire d'État (M. Crombie) fasse un pas vers ces gens-là, pour leur faire savoir qu'ils n'ont qu'à se présenter et à faire connaître leur amour pour le pays et leur désir d'acquérir la citoyenneté. Je sais que des efforts en ce sens seraient accueillis avec la plus grande joie par les familles de

ces personnes âgées qui ont consacré leur vie au pays et qui aimeraient avoir l'honneur de devenir enfin Canadiens.

L'autre question qui me préoccupe est celle des juges de la cour de citoyenneté. Il est dommage que l'opinion que nous en avons soit ternie à cause du comportement de plusieurs d'entre eux. J'estime qu'il faudrait consentir un grand effort pour revaloriser leur image, montrer l'importance de leur travail, et leur accorder le respect que reçoivent les autres juges. Ils devraient jouir du respect pour que les gens puissent les considérer comme des amis, comme des gens qui jouent un rôle important au pays. J'estime qu'il devrait y avoir des programmes de formation à l'intention des nouveaux juges pour faire en sorte qu'ils se conduisent de façon respectable, qui inspire à tous ceux qui sollicitent la citoyenneté une opinion favorable du pays. Nous devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour améliorer la qualité de la prestation des juges de la citoyenneté et pour améliorer leur image vis-à-vis de ceux qui se présentent devant eux.

Enfin, nous devrions envisager la citoyenneté dans les termes du regretté président américain Kennedy, qui a prononcé ces paroles célèbres qui s'appliquent certainement à ceux qui songent à leur citoyenneté canadienne. Il a dit: «Ne demandez pas ce que le pays peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire, vous, pour le pays».

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, c'est un honneur insigne pour moi de prendre part, au nom de mes collègues néo-démocrates et en tant que porteparole de mon parti sur les questions concernant le multiculturalisme, à cette brève discussion suscitée par le quarantième anniversaire de la Loi sur la citoyenneté canadienne.

La citoyenneté symbolise la participation personnelle des membres de la collectivité canadienne à la vie nationale. Elle définit l'expérience que nous avons chacun de la nationalité canadienne. Il a fallu bien longtemps à la nation canadienne pour affirmer son individualité sur la scène internationale. C'est seulement lors de la quatre-vingtième année de la Confédération canadienne que nous affirmions dans une loi le caractère distinct de cette nationalité. Pendant des années auparavant, ceux qui vivaient dans le Dominion du Canada se considéraient avant tout comme des sujets de la monarchie britannique et des membres de l'Empire, même s'ils étaient conscients de vivre dans un pays distinct au sein de cet empire et avaient commencé à développer un sentiment national.

Ceux qui ont émigré au Canada dans les années précédant la Loi de 1947 sur la citoyenneté et qui s'étaient fait naturaliser accordaient une grande valeur aux documents leur reconnaissant la nationalité canadienne. C'est seulement lorsque le Canada a eu quatre-vingts ans que le Parlement canadien a adopté une loi établissant dans les faits la citoyenneté canadienne qui nous rendait tous égaux. Comme l'a si bien rappelé le secrétaire d'État (M. Crombie), la décision d'émigrer au Canada et d'en devenir citoyen nous rendait automatiquement membre de la famille canadienne, comme si nous étions nés et avions grandi ici. Il était peut-être nécessaire d'acquérir plus d'expérience, mais nous étions tous égaux devant la loi.